



Garantie vehicule d occasion

Par Caro01

Bonjour

Nous avons acheté un vehicule en novembre 2023
(19900?) .

Nous avons roulés 30000km et nous devons changer les 4 injecteurs, le vehicule est inutilisable.

Sur la facture d achat la mention de garantie est la suivante : garantie 6mois ,moteur, boîte et pont"

Le vendeur m'indique qu'il ne prendra donc pas la réparation à sa charge. Ai je un recours ?

Les injecteur peuvent ils être considérés comme vice cachés? Sachnat que le probleme est apparu apres la garantie de 6mois

Le véhicule à actuellement 130000km.

En vous remerciant de votre retour

Par janus2

Bonjour,

La garantie de 6 mois est une garantie commerciale (inutile d'ailleurs). Votre vendeur oublie qu'il vous doit la garantie légale de conformité. Pour un achat d'occasion, cette garantie a une durée de 2 ans, mais seuls les défauts apparus la première année sont réputés avoir existé au moment de la vente. Vous êtes donc encore dans la première année et pouvez exiger l'application de cette garantie.

Par Caro01

Bonjour

Je vous remercie de votre retour, je vais le stipuler au revendeur.

Merci